

Google.org Impact Challenge France : RÈGLEMENT OFFICIEL

CE CHALLENGE EST OUVERT UNIQUEMENT AUX ORGANISATIONS QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DÉCRITS CI-DESSOUS (« **ORGANISATION** »). EN SOUMETTANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION EN LIGNE (« **CANDIDATURE** »), VOUS ACCEPTEZ, EN VOTRE NOM PROPRE ET AU NOM DE VOTRE ORGANISATION (« **ORGANISATION** »), CE RÈGLEMENT DE CHALLENGE (« **RÈGLEMENT** »).

Le **Google.org Impact Challenge** (« **Challenge** ») est un concours dans le cadre duquel les organisations qui répondent aux exigences énoncées dans le présent Règlement soumettent des Candidatures jugées selon les critères énumérés ci-dessous et ce, afin de recevoir un Prix, tel que décrit dans les présentes, de la part de Google LLC, dont le principal établissement est situé au 1600 Amphitheatre Parkway, Mountain View, CA 94043 USA (« **Google** »), d'une filiale ou d'une société affiliée à Google, ou du partenaire de Google en matière d'administration des subventions, la fondation Tides (« **Tides** »).

Les Candidatures seront évaluées par une équipe composée d'employés de Google et d'experts externes (« **Google Panel** ») qui sélectionnera un total de 10 finalistes (« **Finalistes** »). Le Finaliste qui reçoit le plus grand nombre de votes du public sur la base d'un résumé de sa Candidature figurant sur le site web du Challenge sera choisi comme gagnant du prix du public (« **Gagnant du prix du public** »). Parmi les Finalistes, à l'exception du gagnant du prix du public, un deuxième jury choisira ensuite trois (3) gagnants, conformément au présent Règlement (« **Gagnants** »). Le terme « Gagnant », sauf indication contraire dans le Règlement, inclut le Gagnant du prix du public.

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. Toute participation au Challenge est nulle lorsque la loi l'interdit.. Google se réserve le droit, à tout moment, de vérifier l'éligibilité et de statuer sur tout litige. Voir ci-dessous pour les informations détaillées.

Aux fins du présent Règlement :

- La « **Période de dépôt des Candidatures** » est définie comme commençant à 9 h 00 [heure d'été d'Europe centrale] le 13 mai 2019 et se terminant à 23 h 59 [heure d'été d'Europe centrale] le 5 juillet 2019 ;
- La « **Région du Challenge** » est définie comme étant la France ;
- Le « **Site web du Challenge** » est défini comme étant g.co/francechallenge ;
- La « **Période de notification et de production** » est définie comme étant de six (6) mois, au plus tard, après la clôture de la Période de dépôt des Candidatures ;
- La « **Période de vote** » est définie comme étant une période de deux semaines, à compter de la date de notification des Finalistes, au cours de laquelle un vote public est organisé pour sélectionner le Gagnant du prix du public ; et
- La « **Date de fin** » est la date à laquelle le Gagnant du prix du public est annoncé, sur le site web du Challenge et / ou lors d'un événement dédié organisé par Google. La Date de fin tombera environ 15 jours après la fin de la période de vote, elle signifiera également la fin du Challenge.

1. **ACCORD CONTRAIGNANT ET AUTORISATION DE REPRÉSENTER UNE ORGANISATION** : Le présent Règlement constitue un accord juridiquement contraignant entre vous, en tant qu'individu, votre Organisation et Google en ce qui concerne le Challenge. Vous

déclarez et garantissez que : (1) vous êtes autorisé par votre Organisation à déposer une Candidature pour ce Challenge, ladite Organisation est informée de et consent au dépôt de cette Candidature et ce, conformément aux politiques et procédures de l'Organisation en question ; (2) votre Organisation est autorisée à accepter un Prix si elle est sélectionnée ; (3) votre organisation n'a pas accepté de conclure une transaction commerciale avec Google en tant que condition ou exigence pour pouvoir recevoir un Prix potentiel ; et (4) vous n'êtes pas au courant de relations, projets ou activités que votre Organisation, ou l'un des responsables ou membres du conseil d'administration représentant votre Organisation, aurait et qui créent ou pourraient créer un conflit d'intérêts potentiel en rapport avec cette Candidature ou la réception d'un Prix potentiel. Les Candidatures seront considérées comme étant déposées par le Titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail utilisée pour déposer la Candidature. Le « **Titulaire autorisé du compte** » est la personne physique affectée à une adresse e-mail par un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation responsable de l'attribution d'adresses e-mail pour le domaine. Si la demande en est faite, vous devrez fournir la preuve que vous êtes le Titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail utilisée pour déposer la Candidature.

2. **ÉLIGIBILITÉ** : Pour pouvoir participer au Challenge, votre Organisation doit répondre aux critères énumérés ci-dessous (« **Critères d'éligibilité** ») :

- (a) avoir une présence matérielle dans la Région du Challenge ;
- (b) être enregistrée en tant que (1) une association loi 1901; (2) une entreprise solidaire d'utilité sociale qui remplit les conditions de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.
- (c) ne pratiquer aucune discrimination à l'encontre de toute personne ou groupe de personnes dans les pratiques d'embauche / d'emploi ou dans l'administration des programmes et des services, y compris toute discrimination sur la base de l'orientation ou l'identité sexuelle ; et
- (d) accepter que si vous recevez un Prix :
 - (1) le Prix ne sera pas utilisé pour l'instruction religieuse ; et
 - (2) le Prix doit être utilisé à des fins caritatives uniquement.

3. **SPONSOR** : Le Challenge est sponsorisé par Google, tel que défini ci-dessus.

4. **PÉRIODE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES** : Les Candidatures seront acceptées pendant la durée de la Période de dépôt des Candidatures.

5. **COMMENT PARTICIPER ET RESTRICTIONS APPLICABLES** : Pour participer au Challenge, veuillez visiter le site web du Challenge pendant la Période de dépôt des Candidatures et suivre les instructions en ligne pour soumettre votre Candidature. Les Candidatures sont invalides si elles sont totalement ou partiellement illisibles, incomplètes, endommagées, modifiées, contrefaites, obtenues frauduleusement ou soumises tardivement.

LIMITE D'UNE (1) CANDIDATURE PAR ORGANISATION. Si plusieurs Candidatures sont reçues pour une seule Organisation, seule la dernière Candidature soumise sera prise en compte.

6. **EXIGENCES RELATIVES À LA CANDIDATURE** : La Candidature de votre Organisation doit répondre aux exigences suivantes :

- (a) elle doit être reçue pendant la Période de dépôt des Candidatures ;
- (b) elle ne doit en aucun cas être péjorative, offensante, menaçante, diffamatoire, désobligeante, calomnieuse ou présenter un contenu inapproprié, indécent, sexuel,

profane, délictueux, diffamatoire, discriminatoire de quelque manière que ce soit, ou qui encourage la haine ou la violence contre tout groupe ou toute personne ;

(c) elle doit se conformer au thème et à l'esprit du Challenge, tels que définis par Google, à sa seule et entière discrétion ;

(e) elle ne doit pas présenter de contenu, matériel ou élément illégal, ou qui constitue une violation ou qui est contraire aux lois et réglementations fédérales, d'État ou locales en vigueur là où la Candidature est créée ;

(f) elle ne doit pas présenter un contenu, matériel ou élément affichant une publicité, un slogan, un logo, une marque de commerce, ou autrement indiquant le parrainage ou l'appui par un tiers, une entité commerciale ou autre ;

(g) il doit s'agir d'une œuvre originale non publiée qui ne contient, n'incorpore ni autrement utilise tout contenu, matériel ou élément appartenant à un tiers ;

(h) elle ne doit pas présenter un contenu, élément ou matériel enfreignant les droits de publicité, de confidentialité ou de propriété intellectuelle d'un tiers ;

(i) elle ne doit contenir aucune information exclusive ou confidentielle de votre Organisation ;
et

(j) elle doit être en français.

7. JUGEMENT : Le Google Panel examinera toutes les Candidatures et sélectionnera dix (10) Finalistes sur la base des critères suivants (« **Critères** ») :

(a) L'impact communautaire. Le projet proposé dans la Candidature crée-t-il une opportunité économique dans la Région du Challenge ? Le projet en question améliore-t-il la vie des membres de la communauté de la Région du Challenge ?

(b) L'innovation. Le projet de la Candidature fournit-il une solution originale à un besoin non satisfait ? Est-ce une nouvelle application d'une idée éprouvée ?

(c) La portée. Le projet de la Candidature a-t-il des objectifs ambitieux et incarne-t-il une grande idée ? Est-il possible de l'adapter directement ou de s'en servir comme modèle pour d'autres communautés ?

(d) La faisabilité. L'équipe est-elle bien équipée pour exécuter le projet décrit dans la Candidature et dispose-t-elle d'un plan réaliste et bien élaboré ? Les responsables de l'organisation sont-ils dynamiques et porteurs d'une vision ?

Ensuite, à la Date de fin, un deuxième jury composé d'employés de Google et d'experts externes (« **Juges** ») examinera les Candidatures des Finalistes, à l'exception de celle du Gagnant du prix du public.

Pour chaque Finaliste, chaque Juge donnera une note allant de 0 à 5 pour chaque Critère ci-dessus. Les Finalistes qui obtiendront les trois (3) meilleurs scores seront sélectionnés comme Gagnants. En cas d'égalité, le Finaliste ayant reçu le score le plus élevé des juges dans la catégorie « Innovation » sera désigné vainqueur. Si un Gagnant est disqualifié pour une raison quelconque au cours d'une phase du Challenge qui précède la Date de fin, le deuxième Finaliste ayant reçu le score total le plus élevé sera choisi comme Gagnant.

Vos Organisations pourraient être invitées à fournir des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation de leur Candidature, y compris, sans toutefois s'y limiter, les informations suivantes :

(a) Les états financiers de chacun des 3 derniers exercices financiers, y compris les comptes des résultats, les bilans comptables et les états des flux de trésorerie ;

(b) La liste complète des noms légaux complets des cadres supérieurs, des

- administrateurs et des membres du conseil d'administration ;
- (c) Des informations pertinentes sur toute affiliation gouvernementale ou financement public ; et
- (d) Plus de détails ou d'informations sur l'idée de projet et le plan de mise en œuvre de l'Organisation.

Si votre Organisation ne répond pas à une demande d'informations supplémentaires dans les deux (2) jours suivant la première tentative de notification, votre Organisation peut alors être disqualifiée.

Au cours de la Période de notification et de production, les Finalistes seront sélectionnés et notifiés par téléphone et / ou par e-mail, à la discrétion de Google. En ce qui concerne la notification par téléphone, cette notification sera considérée comme étant donnée lorsque le Finaliste s'engage dans une conversation en direct avec Google ou lorsqu'un message est laissé par ce dernier sur le service de messagerie vocale ou le répondeur du Finaliste, selon la première éventualité. Toutes les exigences de notification, ainsi que les autres exigences du présent Règlement, seront strictement appliquées.

8. VOTE PUBLIC : L'un des dix (10) Finalistes sera choisi comme Gagnant du prix du public sur la base du vote du public. Le vote public aura lieu en ligne sur le site web du Challenge pendant la Période de vote, et par le biais de tout autre moyen choisi par Google. En cas d'égalité, la Candidature ayant obtenu le score le plus élevé des Juges dans la catégorie « Innovation » sera sélectionnée comme Gagnant du prix du public. Les décisions des Juges et les résultats du vote public sont définitifs et contraignants.

9. PRIX : Les Finalistes et les Gagnants recevront les subventions suivantes (« Prix »). Les Finalistes ayant obtenu les trois (3) meilleurs scores, à l'exception du Gagnant du prix du public, seront classés par ordre de points et recevront les Prix suivants : la première place recevra 600 000 euros (six cent mille euros), la deuxième place recevra 500 000 euros (cinq cent mille euros) et la troisième recevra 400 000 euros (quatre cent mille euros). Le Gagnant du prix du public recevra 600 000 euros (six cent mille euros). Les Gagnants auront également la possibilité de recevoir un mentorat limité et une assistance technique de la part de Google ou des volontaires de ce dernier. Les six (6) Finalistes restants, qui n'ont pas été sélectionnés comme gagnants recevront chacun 150 000 euros (cent cinquante mille euros) et auront également la possibilité de recevoir une assistance technique et un mentorat limité de la part de Google ou des volontaires de ce dernier (« Prix GIC »). Aucun transfert, substitution ou équivalent en espèces pour les Prix n'est autorisé, sauf à la seule et entière discrétion de Google. Google se réserve le droit de remplacer un Prix, en tout ou en partie, par un prix de valeur monétaire égale ou supérieure, si un Prix ne peut être attribué, en tout ou en partie, pour quelque raison que ce soit.

10. EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES FINALISTES ET LES GAGNANTS : Tous les Finalistes / Gagnants sont soumis à un examen de conformité pour attester de leur diligence raisonnable (notamment en conformité avec le paragraphe 11) et doivent accepter les termes d'une convention de subvention avec Google (et / ou de Tides Foundation, le fonds à vocation arrêtée par Google) . Si un Finaliste / Gagnant ne réussit pas l'examen de diligence raisonnable tel que défini par Google et / ou la fondation Tides, à leur seule et entière discrétion, ou si un Finaliste / Gagnant n'accepte pas les termes de la convention de subvention, le Finaliste / Gagnant en question

pourrait être disqualifié.

Les Finalistes / Gagnants reconnaissent qu'ils peuvent être invités à modifier un projet ou la portée d'un projet décrit dans une Candidature gagnante ou une convention de subvention, par exemple si des ajustements doivent être apportés pour que le projet soit réalisable ou pour répondre à de nouveaux besoins. Les paiements aux Gagnants peuvent également être versés selon un échéancier basé sur les objectifs de performance du projet. Dans ce cas, la convention de subvention précisera les objectifs de performance en question.

Les Finalistes / Gagnants peuvent être tenus de soumettre des documents marketing à Google, y compris des vidéos, des photos et / ou des informations complémentaires sur la Candidature (« **Documents marketing** »), que Google pourra utiliser conformément aux conditions de licence décrites au paragraphe 13. Si Google détermine que des Documents marketing supplémentaires sont nécessaires, Google paiera pour la création de tels nouveaux Documents marketing (« **Nouveaux documents marketing** ») et détiendra tout contenu original. Tout Nouveau document marketing constitué de photos ou de vidéos sera réalisé dans les bureaux de Google, dans les bureaux des Finalistes / Gagnants ou dans d'autres lieux choisis d'un commun accord par Google et par les Finalistes / Gagnants et ce, au cours de la Période de notification et de production. Les Finalistes / Gagnants qui ne soumettent pas de Documents marketing ou ne travaillent pas avec Google pour créer de Nouveaux documents marketing pourraient être disqualifiés.

11. TAXES : LES PRIX SONT SOUMIS À LA CONDITION EXPRESSE QUE LES FINALISTES / GAGNANTS SOUMETTENT TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR GOOGLE AFIN QU'IL PUISSE SE CONFORMER À TOUTES LES EXIGENCES DE DÉCLARATION ET DE RETENUE D'IMPÔT APPLICABLES AU NIVEAUX FÉDÉRAL, LOCAL ET DE L'ÉTAT. TOUS LES PRIX SONT NETS DE TOUT IMPÔT QUE GOOGLE EST TENU DE RETENIR POUR SE CONFORMER À LA LOI. TOUTES LES TAXES IMPOSÉES SUR LES PRIX SONT LA SEULE ET ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DES FINALISTES / GAGNANTS. Afin de recevoir un Prix, les Finalistes / Gagnants doivent soumettre les documents fiscaux demandés par Google ou autrement requis par la loi en vigueur, à ce dernier ou aux autorités fiscales compétentes, le tout conformément aux lois en vigueur. Les Finalistes / Gagnants sont tenus de veiller à ce se conformer à toutes les lois fiscales et exigences de déclaration applicables. Si un Finaliste / Gagnant ne fournit pas cette documentation ou ne respecte pas ces lois, le Finaliste / Gagnant en question pourrait être disqualifié.

12. CONDITIONS GÉNÉRALES : Toutes les lois et réglementations fédérales, d'État et locales s'appliquent.

13. LICENCE SUR LA CANDIDATURE ET LA DOCUMENTATION SOUMISE : Dans le but d'évaluer la Candidature et à d'autres fins liées au Challenge, notamment la publicité, le marketing et l'affichage de documents permettant au public de voter pour le Gagnant du prix du public, l'Organisation accorde à Google et à ses sociétés affiliées, partenaires et représentants un droit pour le monde entier, non exclusif, gratuit, pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle et entièrement sous-licenciable, d'utiliser, reproduire, modifier, adapter, publier, traduire, créer des œuvres dérivées, distribuer, copier et afficher les documents soumis dans la Candidature, les Documents marketing, les Nouveaux documents marketing et tout autre document fourni dans le cadre du Challenge (« **Soumission** »), en tout ou en partie, dans le monde entier, quelle qu'en soit la forme, le support ou la technologie utilisés, sans notification et

sans obtenir aucune autre permission ou licence et ce, dans toute la mesure permise par loi. Votre Organisation reconnaît que cette clause ne crée aucune obligation pour Google de sélectionner votre Soumission en tant que Finaliste / Gagnant ou d'utiliser votre Soumission à des fins liées au Challenge.

Pour aider Google à examiner votre Candidature, Google peut divulguer la Soumission de votre Organisation à ses employés, consultants, agents et autres tiers. La Soumission de votre Organisation peut devenir publique, et d'autres personnes peuvent avoir accès à votre Soumission, y compris, sans toutefois s'y limiter, Google, des Juges, des employés, des consultants, des agents et des sociétés affiliées, peuvent travailler, maintenant ou dans les années à venir, sur des idées ou des technologies similaires. Dans la limite permise par la loi applicable, vous et votre Organisation renoncez à toute réclamation relative à l'exclusivité ou la confidentialité de tout ce qui est inclus dans la Soumission de votre Organisation.

Tous les Finalistes / Gagnants seront tenus d'accepter les termes d'une convention de subvention, ce qui peut inclure une disposition stipulant que, dans la limite permise par la loi applicable, toute propriété intellectuelle créée avec les fonds du Prix sera mise à disposition sous une licence ouverte et permissive et / ou placée dans le domaine public, et largement diffusée pour être utilisée gratuitement et sans restriction par quiconque.

14. CONFIDENTIALITÉ : Vous acceptez que Google puisse collecter, stocker, partager et utiliser de toute autre manière les informations personnelles contenues dans la Soumission de votre Organisation, notamment votre nom, votre adresse postale professionnelle, votre numéro de téléphone professionnel et votre adresse e-mail professionnelle (ou des informations sur d'autres personnes affiliées à votre Organisation que vous fournissez dans votre Soumission), ainsi que toute information supplémentaire partagée, en vertu du paragraphe 7, aux fins de l'évaluation de votre Candidature, tels que les états financiers et les noms légaux complets des cadres supérieurs, des administrateurs et des membres du conseil d'administration et ce, conformément à la politique de confidentialité de Google (<http://www.google.com/intl/en/policies/privacy/>), y compris pour l'administration du Challenge et la vérification de votre identité par rapport à votre Organisation. Vos informations et celles de votre Organisation peuvent également être transférées vers des pays extérieurs à votre pays de résidence et à celui de votre Organisation, y compris les États-Unis. Les lois et réglementations en matière de protection de la vie privée de ces autres pays peuvent ne pas être similaires à celles de votre pays de résidence et celui de votre Organisation.

Dans le cadre de l'évaluation de la diligence raisonnable et de la gestion des subventions accordées aux Finalistes et aux Gagnants, vous acceptez également que vos informations personnelles et les informations relatives à votre Organisation puissent être partagées avec la fondation Tides et ce, conformément à la politique de confidentialité de cette dernière (<https://www.tides.org/privacy-policy/>).

Vous, votre Organisation, ainsi que toute personne dont vous avez fourni les informations, avez le droit d'accéder à, de vérifier, de rectifier ou de demander la suppression de toutes les données personnelles détenues par Google dans le cadre du Challenge en écrivant à Google à l'adresse : impactchallengefrance@google.com. En l'absence d'une telle demande, les informations personnelles fournies dans la Soumission de votre Organisation seront supprimées après le Challenge, conformément aux [Politiques de conservation et de suppression](#) de Google.

15. PUBLICITÉ : En acceptant un Prix, votre Organisation accepte que Google, ses sociétés affiliées et ses agences utilisent le nom, l'image, le(s) logo(s), les Documents marketing et les Nouveaux documents marketing de votre Organisation en lien avec la promotion ou l'annonce du Challenge ou du Prix et ce, sans aucune compensation ou contrepartie financière supplémentaire, sauf lorsque la loi l'exige.

16. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNITÉS : Vous et votre Organisation déclarez et garantissez que votre Soumission est l'œuvre originale de votre Organisation et, en tant que telle, que votre Organisation est le titulaire unique et exclusif des droits relatifs à ladite Soumission et, dont les droits de propriété intellectuelle, et qu'elle a le droit de présenter la Soumission au Challenge et d'accorder toutes les licences requises. Vous et votre Organisation déclarez et garantissez en outre que votre Soumission : (1) n'enfreint pas les droits de propriété, droits de propriété intellectuelle, droits de propriété industrielle, droits personnels ou moraux de tiers, ni aucun autre droit, y compris, sans toutefois s'y limiter, les droits d'auteur, de marque déposée, de brevet, de secret commercial, de vie privée, de publicité ou de confidentialité ; (2) n'est pas confidentielle ou exclusive ; et (3) n'enfreint pas les lois fédérales, locales ou d'État applicables.

Dans toute la mesure permise par la loi, votre Organisation et vous-même défendrez et indemniserez les Juges, la fondation Tides, les employés de Google, les stagiaires, les sous-traitants et les mandataires officiels de Google, ainsi que ses sociétés mères, ses filiales et ses sociétés affiliées (« **Entités du challenge** ») de et contre toute responsabilité, réclamations, requêtes, pertes, dommages, coûts, honoraires (y compris les honoraires d'avocat) et dépenses relatives à des allégations ou à des poursuites judiciaires de tiers découlant de : (a) tout manquement à une déclaration ou à une garantie de votre part ou de la part de votre Organisation ; (b) toute fausse déclaration faite par vous ou votre Organisation en rapport avec le Challenge ; (c) tout non-respect du présent Règlement par vous ou votre Organisation ; (d) l'acceptation, la possession, la mauvaise utilisation ou l'utilisation d'un Prix, ou la participation au Challenge ou à toute activité relative à ce dernier ; (e) la violation de la loi ou de toute règle applicable; (f) l'action en responsabilité civile délictuelle (y compris la négligence) ; (g) la violation des droits de propriété, droits de propriété intellectuelle, droits de propriété industrielle, droits personnels ou moraux de tiers, ni aucun autre droit, y compris, sans toutefois s'y limiter, les droits d'auteur, de marque déposée, de brevet, de secret commercial, de vie privée, de publicité ou de confidentialité ; ou (h) tout acte, manquement ou omission de votre part ou de la part de votre Organisation.

Google a le droit d'approuver l'avocat désigné par votre Organisation ou vous-même dans le cadre desdites allégations ou poursuites judiciaires de tiers. L'accord de Google ne pourra être refusé sans motif raisonnable (mais pourra être refusé ou retiré en cas de conflit d'intérêts). Google peut désigner son propre avocat, à ses propres frais. Toute entente obligeant Google à reconnaître sa responsabilité, à verser de l'argent, ou à prendre (ou à ne pas prendre) toute action, nécessitera le consentement écrit préalable de Google, qui ne sera pas refusé ou retardé sans motif raisonnable.

Vous et votre Organisation libérez les Entités du challenge de toute responsabilité associée à : (a) tout dysfonctionnement ou autre problème lié au site web du Challenge ; (b) toute erreur dans la collecte, le traitement ou la conservation de la Soumission de votre Organisation ; et (c) toute erreur typographique ou autre dans l'impression, l'offre ou l'annonce d'un Prix ou des Finalistes / Gagnants.

17. ÉLIMINATION : Toute fausse information fournie dans le cadre du Challenge par vous ou votre Organisation concernant l'identité, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, la propriété du droit, la manipulation du vote public, le non-respect du présent Règlement ou tout autre comportement similaire peut entraîner l'élimination immédiate de votre Organisation du Challenge.

18. INTERNET : Les Entités du challenge ne sont pas responsables des dysfonctionnements du site web du Challenge, ni de toute Candidature tardive, perdue, endommagée, mal acheminée, incomplète, illisible, non livrable ou détruite en raison d'erreurs du système, d'échecs d'ordinateur ou d'autres dysfonctionnements des transmissions de télécommunication, de défaillances matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit, de perte ou d'indisponibilité de connexions réseau, d'erreurs système, humaines ou typographiques, de dysfonctionnement(s) technique(s) de tout réseau téléphonique, lignes câblées, transmissions par satellite, serveurs ou fournisseurs, ou équipement informatique, de saturations du réseau Internet ou du site web du Challenge, ou de toute combinaison de ces éléments, y compris d'autres dysfonctionnements des télécommunications, du câble, du numérique ou du satellite susceptibles de limiter la capacité de votre Organisation à participer.

19. DROIT D'ANNULATION, DE MODIFICATION OU DE DISQUALIFICATION : Si, pour quelque raison que ce soit, le Challenge ne peut pas être opéré de la façon prévue, y compris en cas d'infection par un virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause qui altère ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Challenge, Google se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Challenge. De plus, Google se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le processus de soumission ou toute autre partie du Challenge ou du site web du Challenge. Toute tentative d'un participant d'endommager délibérément un site web, y compris le site web du Challenge, ou de saboter le fonctionnement du Challenge, constitue une violation des lois pénales et civiles et si une telle tentative était mise en oeuvre, Google se réserve le droit de demander réparation au participant en question et ce, dans toute la mesure permise par les lois applicables.

20. ABSENCE D'OFFRE OU DE CONTRAT DE TRAVAIL : En aucun cas la Soumission d'une Candidature au Challenge, l'attribution d'un Prix ou toute autre action décrite dans le présent Règlement ne peuvent être interprétées comme une offre ou un contrat de travail avec Google ou les Entités du challenge. Vous et votre Organisation reconnaissez que la Candidature de cette dernière a été soumise volontairement. Vous et votre Organisation reconnaissez qu'aucune relation confidentielle, fiduciaire, d'agence ou autre, ni contrat implicite de fait n'existe actuellement entre vous ou votre Organisation et Google ou les Entités du challenge ; et qu'aucune relation de ce type n'est établie par la Soumission d'une Candidature en vertu du présent Règlement.

21. LOI APPLICABLE ET RECOURS AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES : Le présent Règlement est régi par, soumis à, et interprété conformément au droit français, à l'exclusion de toute règle de conflit de lois. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement sont jugées invalides ou inapplicables, toutes les autres dispositions des présentes resteront pleinement en vigueur. Dans toute la mesure permise par la loi, le droit de plaider en justice, de demander une injonction ou de recourir à toute procédure judiciaire en cas de litige ou de réclamation résultant de ou en relation avec le présent Challenge est exclu ; et vous et votre Organisation renoncez expressément à ce droit.

22. ARBITRAGE : En participant au Challenge, vous et votre Organisation acceptez que la compétence exclusive en matière de tout litige, de toute réclamation ou demande liés de quelque manière que ce soit au Challenge soit soumise à une procédure d'arbitrage exécutoire. Sous réserve du droit applicable, tous les litiges entre vous, votre Organisation et Google, de quelque nature que ce soit, découlant du présent Règlement, seront soumis à Judicial Arbitration and Mediation Services, Inc. (« **JAMS** ») pour un arbitrage exécutoire en vertu de ses règles alors en vigueur à San José, Californie, États-Unis, devant un arbitre qui sera choisi conjointement par les deux parties. Les parties conviennent de partager à parts égales les frais d'arbitrage encourus.

23. FINALISTES ET GAGNANTS : Les Finalistes seront annoncés sur le site web du Challenge pendant la Période de notification et de production et au moment ou avant le début de la Période de vote. Les Gagnants seront annoncés à la Date de fin.